



LOI2010-12-03

Date	27/11/2019
Soumis par	Martin Irwin
Objet	Distribution du Fonds discrétionnaire 2019 des CUPR pour les activités communautaires, récréatives et culturelles
# du dossier	M02 DIS

RAPPORT N°

1) NATURE / OBJECTIF :

Depuis 2015, la municipalité reçoit une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités communautaires, culturelles ou récréatives dans la Cité. Les Comtés Unis demandent à ce que la municipalité identifie les projets auxquels les fonds seront transmis.

2) DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :

En 2018, le montant de 10 000 \$ fût utilisé pour défrayer les coûts associés à la tenue du Festival de la rivière des Outaouais, de la Fête du Canada, des Jeux des aîné(e)s ainsi que l'exposition d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland.

3) RECOMMANDATION DU SERVICE :

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés Unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités communautaires, récréatives et culturelles en 2019;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte que le montant de 10 000\$ soit octroyé de la façon suivante :

- 5000 \$ au Festival de la rivière des Outaouais;
- 3000 \$ à la Fête du Canada 150;
- 1500 \$ à l'organisation de l'exposition d'œuvres d'art au Complexe récréatif et culturel de la Cité de Clarence-Rockland; et
- 500 \$ aux Jeux des aîné(e)s, tel que recommandé.

WHEREAS the City of Clarence-Rockland received an amount of \$10 000 from the United Counties of Prescott-Russell in 2019 to cover certain costs for community, recreational and cultural activities;

BE IT RESOLVED THAT Council accepts that the amount of \$10,000 be granted as follows:

- \$5,000 to the Ottawa River Festival;
- \$3,000 to the Canada 150 Celebrations;
- \$1,500 Art Exhibit at the City of Clarence-Rockland Cultural and Recreational Complex; and
- \$500 to the Clarence-Rockland Senior Games, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

Selon les modalités de la subvention, la somme de 10 000 \$ doit être dépensée envers des activités de nature culturelles et communautaires qui se déroulent dans la Cité de Clarence-Rockland.

5) **DISCUSSION :**

N/A

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

L'attribution du fonds discrétionnaire vers les activités mentionnées a été prise en considération lors du processus budgétaire 2019. Ces transferts doivent donc rester tels quels sans quoi il y aura un manque à gagner dans le budget de chacune des activités.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

N/A